

**Demande d'évaluation d'un mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance de SCGM en vue de son renouvellement, R-3494-2002**

RÉPONSE DES PARTICIPANTS À LA PHASE 2 DU PEN À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 17 décembre 2003

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : *Rapport final des participants à la phase 2 du PEN, page 28.*

Préambule :

« Selon l'évaluation de la situation actuelle, les axes prioritaires pour l'utilisation des sommes versées dans le CASEP (...). L'énergie déplacée sera principalement du mazout no 2. »

Question :

16.1 Veuillez présenter les résultats du CASEP pour les trois derniers exercices financiers.

1 **Réponse :**

2 16.1 Depuis son lancement à l'automne 2000, le fonds « CASEP » a permis de convertir 37
3 clients au gaz naturel pour des volumes totaux 4 032 10³m³. Ces conversions se sont
4 opérées principalement dans le secteur du mazout.
5

Montant autorisé pour 2001	223 000 \$
Intérêts gagnés en 2001	8 102
Montants engagés en 2001	- 94 450
Montant autorisé pour 2002	194 000
Intérêts gagnés en 2002	17 993
Montants engagés en 2002 ⁽¹⁾	- 140 225
Montant autorisé 2003	73 000
Intérêts gagnés en 2003	6 416
Montants engagés en 2003	- 374 350
Solde disponible à la fin de 2003	- 86 514 \$
Montant autorisé pour 2004	<u>118 675 \$</u>

6
7 (1) Le montant diffère de celui présenté dans le dossier R-3505-2002 en raison de
8 l'annulation d'une transaction – celle-ci a été présentée dans le dossier
9 R-3521-2003.